

C.C.A.S. VILLE DE DELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : MARDI 13 février 2024 (8 h 00)

ORDRE DU JOUR :

- Procès verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2023

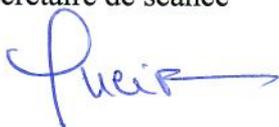
Délibération n° 24/02/01

Création d'un poste agent social
Principal de 2^{ème} classe

Délibération n°24/02/02

Adhésion Groupement commandes Achat énergies

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Fatima KHELIFI
Vice-Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la
Commune le 15/02/2024
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du CCAS

C.C.A.S.

VILLE DE DELLE

PROCES VERVAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 décembre 2023

Présidé par Madame Sandrine JANIAUD LARCHER **Présidente**

Délégués du Conseil Municipal : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,

Martine QUEIROS

M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

Membres nommés par le Maire : Mmes, Huguette MENDROUX,

M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,

Pierre FROSSARD

Absents excusés : Mmes Stéphanie BINETRUY, Huguette
MENDROUX

M Lounès ABDOUN SONTOT, Claude LOPEZ,

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 23/12/01

Augmentation Taux Assurance

Contrat Groupe 2023/2025

DELIBERATION ADOPTEE

Délibération n° 23/12/02

Régul. Compt.n°02-2023

DELIBERATION ADOPTEE

Délibération n° 23/12/03

Tarification 2024 Restaurant Louis Clerc

DELIBERATION ADOPTEE

Délibération n° 23/12/04

Tarification2024 Livraison repas à Domicile

DELIBERATION ADOPTEE

Délibération n° 23/12/05

Tarification 2024 Vente des Repas

DELIBERATION ADOPTEE

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Fatima KHELIFI

Vice-Présidente du C.C.A.S



**Mise en ligne sur le site internet de la
Commune le 15/02/2024
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du CCAS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE du 13 février 2024

Objet

Président : Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE

Vice-président avec délégation de signature : Mme Fatima KHELIFI

Création 1 poste

Agent social

Principal 2^{ème} Classe

Délégués du Conseil Municipal : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,
Martine QUEIROS

M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

Membres nommés par le Maire : Mme, Huguette MENDROUX,

M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,

Pierre FROSSARD

Absents excusés : M. Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE
Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER, Stéphanie BINETRUY

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que 1 agent du C.C.A.S. titularisé sur un poste à temps complet de 35 H/35 H en tant qu'Agent social de catégorie C a été admis au concours Agent social principal de 2^{ème} classe de catégorie C.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration de créer un poste d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet de 35 H/35 H à l'organigramme du C.C.A.S. **à compter du 1^{er} mars 2024.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après avoir entendu l'exposé de Madame
La Vice-Présidente,

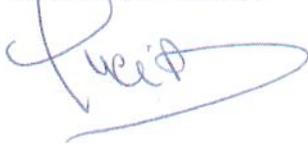
DECIDE de créer un poste d'Agent social principal de 2^{ème} classe à l'organigramme du C.C.A.S.
à compter du 1^{er} mars 2024.

PRECISE que la dépense résultant de ce changement de grade sera prise en compte à
l'article 64111

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI
Vice-Présidente du C.C.A.S



Mise en ligne sur le site internet de la
Commune le 15/02/2024
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER
Présidente du C.C.A.S

N° 24/02/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE du 13 février 2024

Objet

Adhésion
Groupement commandes
Achat énergies

Président : Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE

Vice-président avec délégation de signature : Mme Fatima KHELIFI

Délégués du Conseil Municipal : Mmes Fatima KHELIFI, Stéphanie BINETRUY,
Martine QUEIROS
M Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE

Membres nommés par le Maire : Mme, Huguette MENDROUX,
M. Claude LOPEZ, Michel MALIVERNEY,
Pierre FROSSARD

Absents excusés : M. Claude LOPEZ, Lounès ABDOUN SONTOT, Frédéric ROUSSE
Mmes Sandrine JANIAUD LARCHER, Stéphanie BINETRUY

Madame la vice-Présidente rappelle au conseil d'administration que le Centre Communal d'Action Sociale est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°17/02/02 du 8 février 2017.

Ce groupement de commandes, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), regroupe, début 2023, 2071 membres.

Ce groupement de commandes est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité et le 31/12/2027 pour le gaz naturel.

Les huit Syndicats d'Énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté proposent un nouveau groupement de commandes aux membres du groupement actuel afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2025 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité. Ce nouveau groupement permettra notamment de recourir à de nouvelles modalités d'achat, à savoir les contrats de vente direct entre producteurs et consommateurs ou encore la fourniture du complément d'électricité des projets d'autoconsommation.

Le coordonnateur du groupement reste le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de la convention constitutive. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Delle est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°17/02/02 du Conseil d'Administration du 8 février 2017.

Considérant que le groupement de commandes dont le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Delle est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Delle d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE Conseil d'Administration],

DECIDE :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Delle en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** la présidente à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Delle et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** la présidente à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Territoire de Belfort pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Delle dans le cadre de la convention constitutive.

Fait et délibéré à DELLE, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Fatima KHELIFI
Vice- Présidente du C.C.A.S.



Mise en ligne sur le site internet de la
Commune le 15/02/2024
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER